Fête du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale

La Région Nord-Pas de Calais invite tous les habitants du Nord-Pas de Calais à Lumbres pour **découvrir le patrimoine local** lors de la Fête du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale le **dimanche 12 septembre de 10h à 19h**.

Tradition, innovation et information composeront l'édition 2010 de la Fête du Parc. Lors de cette journée festive et conviviale, les cent vingt exposants proposeront des **conseils concernant la nature et les jardins, les loisirs au naturel, les patrimoines d'hier et l'éco-construction**… Théâtre de rue ou patoisant, saynètes, conférences et concerts animeront toute la journée. **Un village agricole** permettra également aux visiteurs d'assister à la préparation des chevaux boulonnais et à la tonte des moutons, de comparer les races locales et de **déguster les saveurs du terroir**.

Participer à un éco-événement

Chaque exposant a ratifié une **charte** l'incitant à **adopter un comportement éco-citoyen** pour faire de cette fête un **éco-événement**. Le syndicat mixte du Parc s'est notamment engagé dans une démarche de compensation carbone des déplacements de son équipe. Les **visiteurs** sont également invités à utiliser des **modes de transports doux pour se rendre à la Fête du Parc** : en train, à vélo, à pieds ou en covoiturage.

Qu'est-ce qu'un Parc naturel régional ?

Un Parc naturel régional est un territoire rural habité, dont les paysages, les milieux naturels et le patrimoine culturel sont remarquables mais fragiles. Il faut donc les protéger et les valoriser en mettant en œuvre une politique innovante qui soit également respectueuse de l'environnement.

Les trois Parcs de la région renouvellent leur Charte

L'initiative de création d'un Parc naturel régional revient à la Région dans le cadre de sa compétence en aménagement du territoire. Chaque Parc s'organise autour d'une Charte qui fixe les objectifs de préservation et de développement pour 12 ans. A la fin de cette période, la Charte est renouvelée et soumise à l'approbation de l'Etat qui décide alors de reconduire ou non le label « Parc naturel régional » pour les 12 prochaines années en fonction de la qualité du territoire et de l'intérêt du projet.

La procédure de renouvellement du classement est pilotée par le Conseil régional qui a lancé, en mai 2006, la révision des Chartes des Parcs de l'Avesnois et Scarpe-Escaut, puis en avril 2008, celle du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale. Pour les deux premiers, le verdict de l'Etat devrait être connu à la rentrée tandis que la révision de charte du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, est actuellement à mi-parcours.

Les PNR en quelques chiffres…

La France compte **45 Parcs naturels régionaux**, dont **3 en Nord – Pas de Calais** : Avesnois, Caps et Marais d'Opale et Scarpe-Escaut. A l'échelle régionale, ces territoires représentent **80 % de la biodiversité, 21 % des communes, 24 % du territoire et 12,5 % de la population.**

Contact presse :
celine.kasperczyk@nordpasdecalais.fr / 03 28 82 53 82
www.nordpasdecalais.fr